



Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement

Comité indépendant de responsabilisation (CIR) RAPPORT 2021



Table des matières

I. Introduction	4
II. Gouvernance transparente et responsable : Étude de cas sur les dispositions actuelles du mandat des coprésidents	5
III. Où le POED est sur la bonne voie	9
a) Planification stratégique	9
Constatations	9
Recommandations	11
b) Reporting	12
Constatations	12
Recommandations	13
VI. Où le POED fait preuve de « meilleures pratiques »	14
a) Responsabilité comparable à l'égard des parties prenantes primaires et secondaires	14
Constatations	14
Recommandations	15
b) Utilisation des métriques	15
Constatations	15
Recommandations	16
V. Où le POED doit combler davantage de lacunes	16
a) Reporting	16
Constatations	16
Recommandations	19
b) Suivi des recommandations du CIR	19
Recommandations	20
VI. Conclusion	21
Annexe	22-24
Résumé des conclusions et recommandations des précédents rapports du CIR	22-23
Structure et organigramme du POED	24

Liste d'acronymes

CEAD Carte de l'efficacité de l'aide et du développement du POED

POED Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement

OSC Organisation de la société civile

CED Coopération efficace au développement

AM Assemblée mondiale du POED

PMCED Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement

SM Secrétariat mondial du POED

FPHN Forum politique de haut niveau

AFDH Approche fondée sur les droits humains

CIR Comité indépendant de responsabilisation

PI Principe d'Istanbul

APD Aide publique au développement

CPDD Cohérence des politiques pour le développement durable

RAP Rapport du POED au public

ODD Objectif de développement durable

PME Petite et moyenne entreprise

PTR Politique de transparence et de responsabilité

GTT Groupe(s) de travail thématique

ONU Organisation des Nations Unies

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

ELV Examen locaux volontaires

ENV Examens nationaux volontaires

GT Groupe de travail

Membres du CIR : ¹

Emele Duituturaga
Jan Dereymaeker
Anibal Cabrera Echeverria
Elomo Andela

Remerciements

Rédaction du rapport : Emele Duituturaga, Elomo Andela
Analyse des données : Emele Duituturaga, Elomo Andela
Coordination : Jan Dereymaeker, Elomo Andela

Les membres du Secrétariat mondial (SM) du POED, en particulier Jodel Dacara et Jennifer Padilla, ont apporté une contribution précieuse à la recherche documentaire du Rapport 2021 du CIR. Nous tenons également à remercier Justin Kilcullen (co-président du programme et des finances du POED) et Beverly Longid (co-présidente de la gouvernance du POED) pour leurs idées très utiles. Nous remercions également le Comité de pilotage (CP) du POED et le Secrétariat mondial pour le temps qu'ils ont consacré à la révision du rapport.

Résumé exécutif

Après une pause de deux ans dans sa publication entre 2019 et 2020, le rapport du CIR est de retour. Son retour s'inscrit dans un contexte mondial qui a radicalement changé depuis la dernière édition², alors que le monde continue de se débattre avec la pandémie de Covid-19 tout en naviguant sur ce chemin jamais parcouru vers la guérison. Ce que la pandémie a clairement montré et qui, selon beaucoup, est là pour rester - y compris le nouveau CIR qui vous présente ce rapport - c'est que nos sociétés et la manière dont elles sont gérées ont plus que jamais besoin de transparence et de responsabilité.

Le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement n'est pas étranger à ces valeurs et principes. Né de la nécessité urgente de les rationaliser et ancré dans les principes d'Istanbul pour l'efficacité³ du développement des OSC, qui ont façonné sa vision jusqu'à ce jour, la plateforme a la lourde responsabilité de les utiliser en permanence comme lignes directrices dans ses diverses interventions et interactions pour faire avancer les ⁴agendas du développement⁵ durable et de la coopération efficace au développement.

Ce document, appelé rapport de démarrage en raison de sa renaissance, examine les progrès réalisés par le POED dans ce domaine, les domaines dans lesquels il faut en faire davantage et la manière dont sa propre politique⁶ de transparence et de responsabilité est utilisée dans la pratique pour combler le fossé en matière d'efficacité du développement des OSC et apporter le changement souhaité.

¹ Correct à partir d'avril 2021 <https://csopartnership.org/our-accountability/accountability-mechanisms/>

² <https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/03/IAC-Report-2018-EN.pdf>

³ <https://concordeurope.org/2012/09/21/istanbul-principles/>

⁴ <https://www.effectivecooperation.org/>

⁵ <https://sdgs.un.org/goals>

⁶ <https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/03/Transparency-and-Accountability-EN.pdf>

I. Introduction

Lors de sa conférence politique d'octobre 2020, dans le sillage de la pandémie de Covid-19, le message clé du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement était centré sur la collaboration de tous les acteurs sur la voie du redressement dans l'esprit de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Si de nombreux efforts ont été déployés à cette fin, il est également apparu clairement, à travers les régions et les secteurs, que la reprise recherchée était compromise, car les principes de coopération efficace au développement étaient contournés - au premier rang desquels la transparence et la responsabilité⁷ des parties prenantes - laissant des millions de personnes de côté, et faisant dérailler dans une large mesure les progrès en matière d'efficacité du développement.

Un an après et alors que les pays continuent de compter le coût de cette crise sanitaire sans précédent, le message du POED a été rendu encore plus pertinent par les craintes que la pandémie puisse conduire plus d'un milliard de personnes à vivre dans une pauvreté extrême⁸, similaire aux niveaux de pauvreté observés lors du lancement du POED en 2012. Alors que les nations cherchaient des solutions globales lors de la conférence sur le climat COP26,⁹ après s'être réunies quelques semaines plus tôt pour le premier sommet mondial sur les systèmes alimentaires,¹⁰ le large éventail d'anciens et de nouveaux défis de développement, du climat et de l'environnement à la sécurité alimentaire et à la nutrition en passant par l'énergie abordable et l'égalité des genres, place en effet les engagements de transparence et de durabilité de la responsabilité de tous les secteurs et de tous les acteurs, à tous les niveaux et à tous les moments de la politique, des fournisseurs de financement du développement aux gestionnaires de fonds et aux bénéficiaires, comme un ingrédient essentiel de la réalisation de l'Agenda 2030.

La POED, comme de nombreux acteurs¹¹, a choisi de faire respecter ses engagements en faveur de la prospérité partagée par une politique de transparence et de responsabilité. Développée pour la première fois en 2017, puis approuvée en 2018 sur recommandation du CIR, la politique de transparence et de responsabilité du POED "définit les principes, règles et lignes directrices adoptés par les organes de gouvernance, le(s) secrétariat(s) et la(les) organisation(s) de gestion fiscale (OGF) du POED pour exercer la transparence et la responsabilité."¹² Les membres de la plateforme sont encouragés "à développer leurs propres politiques alignées sur les Principes d'Istanbul"¹³ et à être particulièrement attentifs au 5^{ème} principe (transparence et responsabilité). La traduction de ces engagements en actions pour faire progresser l'efficacité du développement comporte donc deux volets : Premièrement, ils doivent être vus à l'œuvre au sein du POED lui-même ; deuxièmement, ils doivent soutenir et informer ceux de la communauté internationale du développement au sens large.

⁷ https://www.catefaehrmann.org/covid_statement

⁸ <https://unu.edu/news/news/covid-19-could-drive-global-poverty-back-over-one-billion-people.html>

⁹ <https://ukcop26.org/>

¹⁰ <https://www.un.org/en/food-systems-summit>

¹¹ https://www.eiopa.europa.eu/rulebook/solvency-ii/article-2212_en

¹² POLITIQUE DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILITÉ DU POED - p.1

¹³ POLITIQUE DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILITÉ DU POED - p.1

Méthodologie du rapport : En commençant par une étude de cas sur la gouvernance du POED, notre évaluation, appliquée à la fois vers l'intérieur et vers l'extérieur et réalisée en accord avec le mandat du CIR de s'assurer que le POED respecte et maintient des normes élevées de transparence, de responsabilité et d'intégrité, conformément aux principes¹⁴ d'Istanbul, s'appuie sur les précédents rapports¹⁵ du CIR et leurs précieuses informations ainsi que sur les mises à jour des organes du POED et de leurs représentants¹⁶, en évaluant trois domaines principaux, à savoir :

- Où le POED est sur la bonne voie
- Où le POED fait preuve de « meilleures pratiques »
- Où le POED doit combler davantage de lacunes

II. Gouvernance transparente et responsable : Étude de cas sur les dispositions actuelles du mandat des coprésidents

Dans sa quête d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité, le POED a exprimé le besoin que le CIR joue un rôle consultatif sur la gestion des mandats actuels des coprésidents et sur la communication autour de ces mandats. Le CIR, à son tour, a voulu se pencher sur cette question en raison de ce qu'il considère comme des anomalies dans les dispositions actuelles du mandat des coprésidents et dans le règlement du POED relatif au mécanisme¹⁷ des coprésidents, en cherchant à mettre en évidence les risques posés par les anomalies constatées pour l'efficacité de la gouvernance du POED en général.

Voici ce que nous avons constaté : Tout d'abord, le règlement intérieur du POED stipule que les

La responsabilité du POED établit les modalités par lesquelles la plateforme est tenue responsable de ses actions. Par ces moyens, la POED s'efforce d'être ouverte et responsable devant ses parties prenantes de la mise en œuvre effective de ses politiques, de ses actions et du déploiement des ressources nécessaires à

La transparence pour la POED est le partage actif d'informations suffisantes, pertinentes, fiables et opportunes de manière ouverte, y compris ses documents constitutionnels, ses principales activités, ses performances, sa situation financière et ses procédures de gouvernance, de manière à ce qu'elles soient accessibles à toutes les personnes intéressées. (Bien que la POED soit ouverte dans son approche, elle prendra également des mesures pour protéger les droits à la vie privée et les données personnelles contre les abus)

coprésidents - qui totalisent quatre (4) représentants sur le papier - sont chargés de veiller à ce que le POED parvienne à un consensus¹⁸, ce qui couvre des aspects de la gouvernance liés aux coprésidents eux-mêmes, augmentant ainsi la probabilité que les participants aux processus décisionnels pertinents adoptent des

¹⁴ <https://csopartnership.org/our-accountability/accountability-mechanisms/>

¹⁵ Voir le résumé du rapport en annexe, p.20-21

¹⁶ Secrétariat mondial, Programme et Finances et Gouvernance Co-présidents

¹⁷ Les co-présidents seront élus pour un mandat de 2 ans. On s'efforcera de lier les dates exactes des mandats à d'autres événements clés, tels que les réunions ministérielles et les réunions de l'AM du POED. Les présidents ne peuvent servir qu'un seul mandat. Il y aura un processus de retraite par rotation, avec la moitié des présidents élus chaque année, pour assurer la continuité. Un co-président, après s'être retiré, peut se représenter à la nomination après l'écoulement d'un mandat.

¹⁸ Termes de référence (TOR) des Co-présidents du POED - Annexe 1 - Règlement intérieur du POED, p.9

résolutions susceptibles de favoriser injustement les coprésidents par rapport à tous les autres.

Deuxièmement, le règlement intérieur ne précise pas comment sont résolues les questions de divergence d'opinions et les *impasses* décisionnelles, ce qui laisse de côté les protocoles de quorum nécessaires à respecter pour que les résolutions soient considérées comme ayant été approuvées collectivement dans le cas où ces situations se produisent.

Troisièmement, les coprésidents "contribuent à la réalisation du mandat, de la vision et des objectifs du POED en exerçant un leadership au sein des organes de gouvernance du POED, conformément à la définition et aux principes énoncés dans le document fondateur du POED¹⁹" : Parmi ces organes figure l'Assemblée mondiale, l'organe de gouvernance le plus élevé du POED, chargé d'approuver les termes de référence, le nombre et les responsabilités des coprésidents.²⁰ Dans le cas spécifique de l'Assemblée mondiale, cela crée une configuration de responsabilité plus horizontale pour le POED au lieu de la configuration de responsabilité verticale suggérée dans son Organigramme (voir annexe) et ses Règlements, qui, à des fins de gouvernance, placent l'Assemblée mondiale au-dessus de tout autre organe ou mécanisme du POED, y compris les co-présidents.

Le rôle très important des Coprésidents au sein du POED peut être vu sous d'autres angles. En décembre 2012, la participation des coprésidents à l'Assemblée mondiale s'élève à quatre (4) représentants, ce qui signifie que les coprésidents sont le seul mécanisme du POED à être pleinement représenté dans cet organe. En outre, tout en étant responsables devant l'Assemblée mondiale, les coprésidents sont responsables devant le Comité de coordination où ils jouissent également d'une pleine participation et qui comprend dix-neuf (19) représentants pour remplir ses fonctions de contrôle, dont un (1) est le Directeur général de l'Organisation de gestion fiscale du POED.

Observations du CIR : La présence des coprésidents et du directeur de l'organisation de gestion des finances dans le même organe du POED affaiblit potentiellement l'impartialité du directeur sur les questions relatives aux mandats des coprésidents, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à la prolongation de ces mandats et les implications financières qu'ils comportent. Ceci doit être considéré dans le contexte de : a) la gestion des fonds au sein du POED qui est menée sur la base du programme pluriannuel de la plateforme de trois (3) ans ; et b) la prolongation des mandats des Co-présidents se produisant dans une période d'inactivité relative du CIR, créant ainsi une lacune assez significative dans le processus de responsabilité : En 2020, le mandat de tous les coprésidents a été prolongé, mais il n'y a pas de rapport du CIR pour cette année-là.

Nous constatons en outre que dans la pratique, depuis l'adoption des présents statuts le 30 octobre 2020, les mandats de cinq (5) coprésidents sur cinq (5) ont été

¹⁹Termes de référence (TOR) des Co-présidents du POED - Annexe 1 - Règlement intérieur du POED, p.9

²⁰ POED Bye Laws, p.2

prolongés à deux reprises, respectivement par l'Assemblée mondiale et le Comité de coordination. Ces prolongations sur des prolongations existantes ont créé une situation qui verra tous les co-présidents, y compris un co-président non pris en compte dans les statuts du POED, occuper encore leur siège en 2023, lorsque le plan stratégique actuel prendra fin et longtemps après que le mandat initial de deux ans des titulaires aurait dû être achevé : Deux des coprésidents auront été en poste pendant quatre (4) ans d'affilée. Les trois autres coprésidents seront en poste depuis trois (3) ans d'affilée.

Retour d'information du POED :

Un premier retour d'information sur le rapport de démarrage du CIR a été reçu de deux (2) organes du POED : Le Comité de pilotage et le Secrétariat mondial (voir l'organigramme du POED en annexe). Les commentaires faits sur le rapport étaient, pour la plupart, positifs ; cependant, des préoccupations ont été soulevées sur l'étude de cas manquant de divers éléments, allant d'une "discussion du contexte qui a conduit à la double prolongation des mandats des coprésidents", aux "dispositions des règlements administratifs permettant une flexibilité dans le nombre de coprésidents" à travers "des exemples concrets sur la façon dont les anomalies perçues dans les dispositions actuelles du mandat des coprésidents pourraient conduire à des conflits d'intérêts potentiels et à un affaiblissement possible des mécanismes de responsabilisation du POED. "

Reconnaissant à la fois l'utilité et l'opportunité de ce retour d'information, le CIR a cherché à apporter les clarifications suivantes :

Ce que fait cette étude de cas :

- Fonder son évaluation du risque de transparence et de responsabilité des dispositions actuelles du mandat des coprésidents principalement sur les statuts actualisés du POED du 30 octobre 2020.

- Souligner les risques éthiques possibles liés à une participation distinctive et souvent importante des coprésidents aux processus de vote clés du POED, ainsi qu'aux fonctions de surveillance de la plateforme, y compris les fonctions liées aux finances du POED.

- Sensibiliser le POED aux obstacles spécifiques à la promotion d'une culture de la responsabilité au sein du POED, liés à la double prolongation du mandat des coprésidents qui a été décidée sans tenir compte des résultats de l'évaluation des performances des coprésidents liés à la première période de prolongation du mandat, négligeant ainsi la possibilité de remplacement des coprésidents ou de fin de mandat des coprésidents à la suite de ces évaluations.

- Souligner davantage les problèmes éthiques découlant du fait que les questions de performance et de gouvernance des coprésidents sont traitées sur ce qui semble être une base d'évaluation générale, plutôt que sur le mérite individuel.

-Refléter la nécessité d'ajouter, en annexe des statuts actualisés du POED et conformément aux efforts plus larges de transparence et de responsabilité du POED, des informations générales sur les dispositions actuelles du mandat des coprésidents.

-Recommander qu'à l'instar de l'Assemblée mondiale, du Comité de coordination ou du CIR, les co-présidents figurent dans l'organigramme du POED de manière autonome, afin de montrer clairement "où ils se situent" dans la structure globale de responsabilité et de gouvernance du POED.

Ce que cette étude de cas ne fait pas :

- Chercher à présenter, élaborer ou clarifier le contexte qui a conduit à la double prolongation des mandats des coprésidents.

-Remettre en question la flexibilité du règlement intérieur du POED qui permet de dépasser le nombre statutaire de co-présidents.

-Donner des exemples concrets sur la façon dont les anomalies constatées liées aux mandats actuels des coprésidents pourraient conduire à des conflits d'intérêts potentiels concernant les coprésidents et à un affaiblissement possible des mécanismes de responsabilité du POED.

Notre principale recommandation est de revoir la participation des coprésidents au sein du POED. S'il doit y avoir un vote sur les mandats des co-présidents, comme bonne pratique et précaution minimale, les co-présidents actifs ne devraient pas faire partie des procédures.

Le POED devrait également veiller à ce que le nombre réel de coprésidents agissant en son nom corresponde à celui stipulé dans ses statuts actualisés, d'une part, et à ce que les fonctions de coprésidents soient exercées dans leurs domaines de responsabilité spécifiés (chacun ayant une catégorie de responsabilité avec une orientation particulière ²¹), d'autre part, à savoir :

- Politique
- Efficacité, sensibilisation et apprentissage des OSC
- Inclusion et communication
- Supervision financière et bonne gouvernance interne

Le POED devrait en outre chercher à modifier les domaines de surveillance des coprésidents énoncés dans son règlement intérieur ou il doit modifier ceux qui figurent dans les sections pertinentes de son site Internet²² afin de garantir que les mêmes informations s'appliquent partout.

Toutefois, en ce qui concerne le contrôle financier, le POED peut souhaiter que celui-ci soit reconfiguré pour permettre le maintien de l'équilibre des pouvoirs dans sa

²¹ Termes de référence (TOR) des Co-présidents du POED - Annexe 1 - Règlement intérieur du POED, p.9

²² <https://csopartnership.org/structure-and-governance/>

structure organisationnelle, par exemple en accordant à son coprésident de la gouvernance un statut d'observateur ou un rôle consultatif au sein de son Comité du programme et des finances, ProFinCom étant le sous-comité du Comité de coordination qui examine de près les questions financières du POED²³, au lieu que les fonctions de contrôle financier soient largement exercées par le coprésident de la gouvernance aux côtés de ProFinCom.

En l'absence de ces mesures correctives et s'il n'est plus possible de les mettre en œuvre dans le cadre des mandats actuels des coprésidents, le POED doit clairement documenter et rendre accessibles aux parties prenantes et aux personnes intéressées les raisons des mandats irréguliers des coprésidents et, plus largement, des anomalies susmentionnées. Lorsque la pandémie de Covid-19 a été un facteur, toutes les informations pertinentes doivent être fournies.

En effet, pour éviter la non-conformité avec ses propres règlements, le POED devrait développer et déployer des mandats, protocoles et procédures appropriés pour adhérer à ses règlements et pratiquer la bonne gouvernance.

III. Où le POED est sur la bonne voie

a) Planification stratégique

➤ Constatations

1. Le Plan stratégique du POED (2020-2023) donne la priorité à la promotion de l'efficacité du développement en mettant davantage l'accent sur des partenariats de développement efficaces et inclusifs en tant que contribution de la Plateforme aux moyens de mise en œuvre de l'Agenda 2030.²⁴ Ce faisant, le plan, qui tient compte des recommandations précédentes du CIR en faveur d'une plus grande concision, est un outil progressif qui réaffirme les engagements du POED en matière de responsabilité globale envers ses membres et les autres acteurs du développement sur la question de l'efficacité du développement, alors qu'ils mettent en œuvre, collectivement et individuellement, le cadre des objectifs de développement durable dirigé par les Nations unies.
2. Une partie du plan vise à repositionner fortement le POED vers une programmation au niveau national afin d'augmenter la probabilité que les groupes d'intérêt aient un impact durable là où cela compte le plus : au niveau national et sur la vie des personnes appauvries et marginalisées.²⁵ Cela soutient non seulement la vision globale de l'Agenda 2030, qui consiste à ne laisser personne de côté, mais s'aligne également sur l'approche de planification stratégique du Programme des Nations

²³ POED Bye Laws, p.6

²⁴ Plan stratégique du POED 2020-2023, p.2

²⁵ Plan stratégique du POED 2020-2023, p.2

unies pour le développement 2022-2025, qui appelle à agir "là où les demandes des pays sont les plus importantes".²⁶

3. La mise en œuvre plus rapide des recommandations d'audit par le POED devrait être davantage reconnue, car le plan stratégique actuel est lié aux recommandations d'audit de 2019 concernant la plateforme, qui est davantage liée aux processus réels des ODD.²⁷ Le travail du POED dans ce sens peut être vu, par exemple, dans sa participation active dans le contexte des Forums politiques de haut niveau et²⁸ dans son rôle spécial dans le Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement, qui suivent respectivement les progrès des pays sur les ODD et définissent des principes mutuellement acceptés d'efficacité du développement.
4. Le travail thématique du POED réalisé depuis la fin de la période de planification précédente (2016-2019) se manifeste également dans l'opérationnalisation des examens nationaux volontaires du point de vue de la société civile, ce qui constitue un ajout clair de la Plateforme pour suivre les progrès des pays en matière d'ODD en tenant compte des processus existants. Ceci est facilité par l'utilisation de groupes de travail thématiques (anciennement groupes de travail) qui garantissent que le plaidoyer mondial est informé par les réalités du terrain, et sert les initiatives nationales du POED.²⁹
5. Basé sur un "cycle d'apprentissage action-réflexion" adopté par le POED, en partie façonné par les précédents examens du CIR, son plan stratégique actuel utilise une approche à trois volets pour l'engagement du secteur privé dans le développement durable afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les dix-sept (17) ODD. Cette approche comprend le plaidoyer du POED en faveur de la réglementation gouvernementale, le suivi du comportement des entreprises et la promotion des micro, petites et moyennes entreprises³⁰, ce qui se traduit par une stratégie de communication holistique du secteur privé couvrant de multiples points d'entrée et des motifs interdépendants qui, à leur tour, soutiennent une plus grande responsabilité du POED envers ses membres. L'engagement du POED dans la surveillance du comportement des entreprises, par exemple, renforce sa propre approche du développement basée sur les droits humains, tout comme il renforce les initiatives multipartites similaires visant à ajouter davantage d'industries et d'entreprises à celles qui ont des politiques, des processus et des pratiques qui systématisent leur approche des droits humains et répondent efficacement aux allégations³¹ sérieuses, afin de devenir plus responsables vis-à-vis du public.

²⁶ Plan stratégique du PNUD 2022-2025, p. 9.

²⁷ <https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2021/08/Audit-Findings-and-Management-Responses-2021.pdf> p.6

²⁸ <https://csopartnership.org/2021/08/POED-position-on-the-2021-un-hlpf-ministerial-declaration/>

²⁹ Plan stratégique 2020-2023 du POED, p.32

³⁰ https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/05/2020-2023-POED-Strategic-Plan_EN.pdf p.2

³¹ <https://www.worldbenchmarkingalliance.org/corporate-human-rights-benchmark/>

6. En ce qui concerne l'engagement du secteur privé *en tant que tel*, le POED, à travers ses messages clés, a défini ses propres indicateurs³² de progrès, qui se renforcent mutuellement :

L'aide publique au développement doit être fondée sur la solidarité et axée sur les pauvres et les personnes

Les gouvernements doivent soutenir les PME et l'économie sociale, et ils doivent promouvoir le travail durable et décent.

Ces indicateurs mettent l'accent sur un modèle de développement centré sur les personnes, soutenu par le POED dans divers forums de développement au fil des ans, en particulier lors du FPHN de 2016, lorsque son document de³³ position a déclaré : **La responsabilité pour tous devrait être au premier plan de tout effort de mise en œuvre de l'Agenda 2030.**

➤ **Recommandations**

Ce que dit la politique de transparence et de responsabilité du POED :

Renforcer la "culture de l'éthique sociale" pour le POED et ses OSC membres qui leur permettra de présenter des preuves et de rendre compte de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font et de leur contribution au développement durable au niveau mondial, régional et national.

1. Être davantage axé sur l'impact en renforçant la "responsabilité pour tous" par une "responsabilité sur quoi" et en intégrant les évaluations de l'impact des ODD des pays dans la planification stratégique du POED, en mettant à disposition des données spécifiques aux régions. Cette recommandation va un peu plus loin

que les recommandations précédentes du CIR dans la mesure où elle appelle à une évaluation plus intentionnelle de l'impact organisationnel du POED sur le développement durable dans les pays où il est actif. Ainsi, cela donnerait une plus grande visibilité aux contributions du POED à l'Agenda 2030, en soulignant les résultats tangibles obtenus par ses membres dans les pays ayant un point focal POED : Les actions à mettre en œuvre dans ce sens peuvent inclure l'établissement par le POED de plus de partenariats avec les parties prenantes qui sont directement impliquées dans la réalisation des ODD au niveau national, en s'appuyant sur les initiatives³⁴ conjointes existantes ; ou dans le cas du secteur privé, le développement d'une campagne de plaidoyer visant à convaincre plus d'acteurs de rejoindre des initiatives telles que le Pacte³⁵ Mondial des Nations Unies qui, en tant qu'objectif

³² <https://csopartnership.org/our-core-advocacy/private-sector-accountability/>

³³ <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=276&menu=3170>

³⁴ <https://csopartnership.org/2021/10/in-focus-POED-partnership-with-fcoss/>

³⁵ <https://www.unglobalcompact.org/>

sous-jacent, soutiendrait la théorie du changement du POED pour encourager le secteur privé à faire des affaires de manière plus responsable.³⁶

2. **Créer un tableau de bord POED ODD** pour montrer - à différentes étapes de l'exécution du plan stratégique - les objectifs qui ont principalement bénéficié des contributions de la plate-forme et des membres et ceux qui nécessitent plus d'action. Cet outil devrait également être enrichi de données géographiques.
3. **Augmenter stratégiquement la présence du POED dans les espaces de dialogue politique de haut niveau et les initiatives où l'engagement efficace du secteur privé au niveau local est le principal sujet de discussion** (par exemple, l'appel à l'action du PNUD " Le commerce inclusif au Nexus"), **les suivre de près et en rendre compte de manière indépendante.**³⁷ Cela va de pair avec l'approche à trois volets du POED en matière d'engagement du secteur privé et contribuerait à préserver la position de la plate-forme en tant qu'organisme de surveillance de l'efficacité du développement axé sur les pays et le suivi du secteur privé.
4. **Rechercher et rejoindre des espaces politiques de haut niveau où le POED n'est pas encore actif** afin d'optimiser son message et son action, en apportant à ces espaces les perspectives du POED sur l'efficacité du développement et le rôle de la transparence des parties prenantes et de la responsabilité mutuelle dans sa réalisation.

b) Reporting

➤ Constatations

1. Les mécanismes et outils de reporting du POED peuvent être classés en trois groupes principaux d'acteurs (public, donateurs et circonscriptions). La responsabilité envers les donateurs dans les rapports antérieurs du CIR s'est avérée être plus importante pour le POED. Les rapports des donateurs semblent toujours être les seuls à susciter une réponse officielle de la part de la direction, tandis que les versions vidéo ne sont disponibles que pour les rapports au public.
2. Les outils de reporting varient des études de recherche aux rapports de programme, ce qui fournit plusieurs points d'entrée pour que les engagements de transparence et de responsabilité du POED soient évalués par un large éventail de praticiens du développement. Ceci est rendu plus facile par la mise à disposition des rapports sur la page web du POED consacrée à la responsabilité,³⁸ avec des remarques de la direction incluses dans certains des rapports.

³⁶ https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/05/2020-2023-POED-Strategic-Plan_EN.pdf p.14

³⁷ <https://www.effectivecooperation.org/KampalaPrinciplesinBCTA2021>

³⁸ <https://csopartnership.org/our-accountability/programme-reports/>

3. Une enquête sur l'état actuel de la mise en œuvre des Principes d'Istanbul au sein de la POED est disponible sur le site web de la Plateforme. Elle évalue le 1^{er} Principe (Respecter et promouvoir les droits de l'humains et la justice sociale) et le 2^{ème} Principe (Incarnar l'égalité et l'équité entre les genres tout en promouvant les droits des femmes et des filles).³⁹ Cela démontre que le POED est conscient de la nécessité d'une plus grande responsabilisation de ses membres.

➤ **Recommandations**

1. **Maintenir les rapports de programme dans la section de responsabilité de la page web** pour faciliter leur analyse du point de vue de la transparence et de la responsabilité, en ajoutant un sous-titre pour les différents types de rapports (par exemple : Pour les donateurs, Pour les membres et Pour le public) pour simplifier la recherche de documents.

2. **Mener des enquêtes régulières auprès des membres sur le cinquième principe d'Istanbul** afin de renforcer l'appropriation de la transparence et de la responsabilité par le POED.

3. **Développer une politique de partenariat du POED axée sur la responsabilité**, qui favorise le travail en collaboration et l'action conjointe avec les parties prenantes du développement et les membres du POED ayant des références élevées en matière de responsabilité.

Ce que dit la charte d'adhésion du POED :

L'adhésion est également déterminée par les critères spéciaux suivants :

Adhésion aux **principes d'Istanbul**, au cadre international pour l'efficacité du développement des OSC et aux questions clés des OSC.

4. **Disposer d'une matrice de responsabilité pour les organes et mécanismes du POED** afin de s'assurer que ce qui doit être fait est fait.⁴⁰ La matrice peut être partagée entre tous les membres du POED pour encourager la responsabilité personnelle et aider les responsables à rendre compte de tâches similaires.

Ce que dit la politique de transparence et de responsabilité du POED :

Guidées par l'approche fondée sur les droits humains (AFDH), les OSC qui adhèrent à la Plateforme doivent mener leurs missions et leurs activités de manière à renforcer les capacités et la voix de ceux dont les droits sont menacés par les faiblesses de la mise en œuvre de la coopération au développement. Ces populations et communautés doivent être en mesure de demander des comptes aux acteurs du développement.

5. **Créer des mécanismes officiels pour traiter les problèmes de rapports soulevés par le public**, comme cela se fait pour les rapports des donateurs par le biais de lettres de recommandations, et clarifier les mécanismes utilisés si des problèmes sont soulevés par les membres.

³⁹ <https://csopartnership.org/2021/09/POED-de-review-results-principles-1-and-2/>

⁴⁰ <https://www.orgvue.com/resources/articles/what-is-and-why-have-an-accountability-matrix/#:~:text=Un%20accountability%20matrix%20défini%20le,to%20be%20done%2C%20get%20done.>

6. **Communiquer sur les raisons pour lesquelles des indicateurs de performance spécifiques ont été sélectionnés dans la conception de l'enquête** afin d'améliorer la compréhension des circonscriptions et du grand public de l'importance de ces indicateurs dans la conversation sur l'efficacité du développement et d'éviter que le manque de communication à cet égard ne devienne un " angle mort de la transparence et de la responsabilité ".

IV. Où le POED fait preuve de « meilleures pratiques »

a) Responsabilité comparable à l'égard des parties prenantes primaires et secondaires

➤ Constatations

1. Les parties prenantes primaires du POED sont considérées comme des OSC "qui s'identifient de manière proactive à la mission et aux objectifs de la plate-forme,"⁴¹ tandis que "d'autres acteurs de la coopération au développement dans la poursuite de sa mission" comptent comme ses parties prenantes secondaires. Ces parties prenantes comprennent : D'autres OSC ; les donateurs qui fournissent un soutien financier au POED ; les gouvernements des pays où le POED opère ; et d'autres groupes d'intérêt (c'est-à-dire les médias, le monde universitaire, etc.) dans le discours politique sur la coopération au développement.⁴² Une telle distinction est utile pour adapter les communications stratégiques du POED à des parties prenantes particulières tout en renforçant ses objectifs généraux en termes de promotion de la transparence et de la responsabilité comme principes clés de l'efficacité du développement.
2. La politique de transparence et de responsabilité du POED reconnaît que toutes les parties prenantes, gouvernementales et non gouvernementales, qu'elles appartiennent ou non à la catégorie des parties prenantes primaires ou secondaires, ont un intérêt dans les progrès du POED et dans la valeur ajoutée du POED à l'espace civique. Cela montre que la politique est conçue de manière à encourager le POED à se considérer comme une partie de la solution.
3. La plateforme a défini quatre "*domaines*" de responsabilité qu'elle considère comme intégratifs et non mutuellement exclusifs ; il s'agit de la responsabilité pour la mission (ce que le POED vise à réaliser), la gouvernance (comment il atteint ses objectifs), la performance (à quoi ressemble le POED en action) et les finances (les ressources financières nécessaires et comment ces ressources sont utilisées pour mettre en œuvre ses activités).⁴³ Le POED peut donc exploiter les leçons apprises dans tous les domaines pour renforcer sa culture de responsabilité.

⁴¹ <https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/03/Transparency-and-Accountability-EN.pdf> , p. 4

⁴² <https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/03/Transparency-and-Accountability-EN.pdf> , p.4

⁴³ <https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/03/Transparency-and-Accountability-EN.pdf> , p.6

➤ Recommandations

1. **Renforcer la culture de responsabilité organisationnelle du POED** par des formations régulières des membres et des sessions interactives de renforcement des capacités du POED sur des questions connexes.
2. **Apprendre des meilleures pratiques d'autres acteurs en matière de responsabilité** et les adapter aux contextes de mission, de gouvernance, de performance et de financement du POED.
3. **Ajouter un critère de transparence et de responsabilité fortement noté dans la sélection des projets et des initiatives soutenus par le POED dans le cadre de son plan stratégique** pour favoriser l'appropriation par les constituants des principes de transparence et de responsabilité et de l'efficacité du développement des OSC. Ces principes doivent être rationalisés au sein des membres de la plateforme, sans que les circonscriptions soient simplement encouragées à développer leurs propres politiques dans ce domaine. Dans la poursuite de cet objectif, le POED pourrait trouver utile de rassembler des informations sur le nombre de ses membres qui ont développé une politique de transparence et de responsabilité, en rendant cette information facilement accessible au grand public, et de communiquer activement les avantages d'une telle politique aux membres qui n'en ont pas.

Ce que dit la politique de transparence et de responsabilité du POED :

La politique indique comment chaque ce qui est démontré et atteint par la plateforme, y compris par l'utilisation de mesures qui suivent la performance en reliant les résultats qui démontrent les résultats aux buts, priorités et objectifs du POED.

contrôles suivants : La région où la personne qui cherche à accéder au document est basée ou travaille, où elle a découvert la publication, l'usage qu'elle compte faire du document et surtout, son affiliation sectorielle ; les documents peuvent être accessibles immédiatement après avoir rempli l'enquête. Cela crée un système de responsabilité à double sens entre le POED et ses parties prenantes.

b) Utilisation des métriques

➤ Constatations

1. La mesure des paramètres de téléchargement des documents en fonction des parties prenantes primaires et secondaires a été facilitée par une enquête préalable au téléchargement qui effectue les

Ce que dit la politique de transparence et de responsabilité du POED :

L'obligation de rendre compte de la performance est fondée sur l'importance de tenir le POED responsable de ce qu'il a accompli afin de démontrer les résultats obtenus dans la réalisation de ses objectifs.

2. La bibliothèque⁴⁴ de la CED présente, dans une certaine mesure, des fonctionnalités plus avancées que les autres sections du site. Elle indique les documents les plus consultés ainsi que les pays où le nombre de consultations est le plus élevé. Ceci est utile pour une évaluation géographique rapide des zones où le POED doit mieux communiquer sur ce qu'il fait et où ses notes de responsabilité peuvent donc être améliorées.
3. Sa position unique en tant que plateforme la plus inclusive et la plus diversifiée s'engageant pour une coopération au développement efficace, travaillant dans sept (7) régions et huit (8) secteurs, ⁴⁵donne au POED un avantage en matière de plaidoyer qui, en particulier lorsqu'il est combiné avec les voix d'autres organisations de la société civile de premier plan sur des questions émergentes telles que la sauvegarde de l'environnement favorable de la société civile à l'ère⁴⁶ numérique, est utile pour stimuler l'action de la société civile mondiale en faveur des ODD.

➤ Recommandations

1. **Créer une stratégie numérique du POED dirigée par un plan intégré de gestion de la performance numérique (GPN)**, en l'intégrant au plan stratégique global du POED. Les avantages d'une plus grande performance numérique comprennent une plus grande rapidité de reporting, des aperçus plus profonds et un reporting plus précis des données, qui soutiendraient tous le POED dans ses efforts pour être plus transparent et responsable et son appropriation de l'efficacité du développement dans son ensemble.
2. **Donner la priorité au reporting numérique et au plaidoyer numérique** là où l'espace civique est restreint pour permettre la continuité de l'action des membres en matière d'ODD et pour renforcer stratégiquement la stratégie numérique du POED : La plateforme devrait s'efforcer de dépasser les obstacles existants à l'espace civique en devenant plus innovante dans la manière dont son plaidoyer pour l'efficacité du développement est mis en œuvre et en exploitant la numérisation pour l'aider à le faire.

V. Où le POED doit combler davantage de lacunes

a) Reporting

➤ Constatations

1. Un plan de travail a été développé par le POED sur la base des recommandations du précédent CIR. Le plan est basé sur vingt-sept (27) indicateurs de progrès pour

⁴⁴ <http://edclibrary.csopartnership.org/>

⁴⁵ <https://csopartnership.org/our-constituencies/>

⁴⁶ <https://csopartnership.org/2021/09/civics-POED-and-forus-international-organise-forum-on-human-rights-and-civic-space-in-digital-era/>

l'efficacité du développement du POED, dont certains ont été remplis sur la matrice disponible, tandis que d'autres, principalement liés aux questions d'adhésion, doivent être remplis ou mis à jour. Ce document a été partagé avec le nouveau CIR, mais il n'est pas clair dans quelle mesure le POED en a rendu compte et dans quelle mesure les membres ont été informés du plan pour assurer la transparence des pratiques organisationnelles.⁴⁷

2. Les rapports au public, en particulier dans la version vidéo, mettent peu l'accent sur les données statistiques et financières, dont il faudrait davantage pour répondre aux critères essentiels de transparence et de responsabilité. Par exemple, lorsque le POED a établi un partenariat avec des organisations de prestation de services liés aux ODD au niveau local, il est difficile de trouver des informations telles que le nombre de bénéficiaires primaires ou directs atteints, le pourcentage de financement de projet soutenu par le POED par rapport aux organisations partenaires, la tendance de ce soutien en termes d'augmentation ou de diminution des fonds, évaluée sur une période spécifique.
3. Les études de recherche du POED se sont jusqu'à présent concentrées sur les examens nationaux volontaires, ayant mené une évaluation de ces examens par la société civile pendant trois années consécutives (2019, 2020 et 2021). Les études ne se sont pas encore engagées dans les examens locaux volontaires qui ont été mis en œuvre depuis 2018 et qui, dans une mesure considérable, reflètent mieux la nécessité d'une " action locale pour un impact global dans la réalisation des ODD ", comme le promeut le cadre de l'Agenda 2030 des Nations unies. Cela se traduit par une lacune clé en matière de reporting, car cela montre un certain niveau de déconnexion entre le positionnement de l'efficacité du développement du POED et l'approche globale de la responsabilité axée sur les résultats prônée par la Plateforme pour améliorer les vies au niveau local.
4. La carte de l'efficacité de l'aide et du développement du POED, bien qu'utile pour donner un aperçu des actions du POED au niveau des pays, donne peu d'informations sur les résultats réels obtenus grâce à la réalisation des activités. Sans ces résultats, il serait difficile, comme l'ont souligné de précédents rapports du CIR, de savoir ce que fait le POED.
5. La page⁴⁸ des ressources du POED révèle un écart assez important dans le niveau d'intérêt manifesté pour les différents rapports et documents de base (DB) du CIR (et d'autres rapports liés à la responsabilité), comme indiqué ci-dessous, ce qui suggère que davantage doit être fait pour susciter l'intérêt des parties prenantes pour les rapports par le biais de rapports centrés sur l'utilisateur et la convivialité, couplés à

⁴⁷ <https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/03/Transparency-and-Accountability-EN.pdf>, p.2

⁴⁸ <https://csopartnership.org/resources/>

des rapports centrés sur les rapports. Les questions que le POED pourrait vouloir se poser à cette fin sont les suivantes :

- Qui sont les groupes d'utilisateurs du rapport et quels sont leurs besoins spécifiques ?
- Dans quelle mesure les groupes d'utilisateurs connaissent-ils les données présentées dans le rapport ?
- Quelle est la pertinence du rapport pour les groupes d'utilisateurs ?
- Quelle est la valeur ajoutée de chaque rapport dans le paysage des rapports POED ?
- Si les rapports font partie d'une série, comment chaque rapport est-il amélioré par rapport aux publications précédentes ?

Ce que dit la politique de transparence et de responsabilité du POED :

Le POED démontre sa responsabilité vis-à-vis de sa mission par (...) la distribution des connaissances et des informations générées par l'organisation à ses parties prenantes.

En d'autres termes, les rapports et les principales ressources du POED font autant partie de sa boîte à outils de responsabilisation que les autres éléments clés mentionnés dans ce rapport.

Téléchargement de documents des principales ressources du POED

(A la date du 23 octobre 2021)

Document	Type	Téléchargements	Notes
Rapport du CIR 2016	DB	0	Moins de 50 téléchargements
Rapport du CIR 2017	DB	0	
Détournés et menacés : les ODD à l'ère de la Covid-19 - Enquête POED ENV		1	
Défendre la responsabilité, construire la solidarité pour un développement efficace et centré sur les personnes		3	
Charte d'adhésion au POED	DB	15	
Politique de transparence et de responsabilité	DB	43	50 téléchargements ou plus
Focus sur le pays de mise en œuvre	DB	50	
Déclaration de Nairobi	DB	108	Plus de 100 téléchargements
Rendre compte, construire, s'engager : Plan stratégique du partenariat des OSC pour l'efficacité du développement 2016 - 2019	DB	111	
Rapport de l'IAC 2018	DB	114	
Principes d'Istanbul	DB	501	Plus de 500 téléchargements
Le plan stratégique 2020 - 2023 du POED	DB	605	

➤ **Recommandations**

1. **Maintenir le plan de travail dirigé par le CIR au premier plan des contrôles quotidiens de l'efficacité du développement du POED**, en mettant rapidement à jour le plan si nécessaire, notamment en accordant une attention particulière aux indicateurs pour lesquels aucun progrès ou action n'a été enregistré. Le POED peut également trouver utile de discuter des progrès avec ses membres.
2. **Inclure un sous-titre supplémentaire pour les initiatives locales du POED sur la page "NOTRE ACTION" du site web** pour montrer comment le POED fait une différence sur le terrain et aide à soutenir l'engagement des circonscriptions avec le cadre des examens locaux volontaires.
3. **Améliorer la qualité des rapports au public et des rapports POED en général** en ajoutant davantage de données statistiques et financières telles que le nombre réel de bénéficiaires des programmes ou les niveaux de financement des activités, ainsi qu'en fournissant des données financières et statistiques désagrégées (par exemple : sur les groupes marginalisés, le sexe, les régions, etc.)
4. **Améliorer la carte de l'efficacité de l'aide et du développement** en se concentrant sur les résultats réels et les contenus régulièrement mis à jour.
5. **Faire du reporting une partie intégrante de l'engagement du POED avec les parties prenantes du développement**, en l'utilisant comme un levier de communication stratégique pour donner plus de visibilité à l'action du POED et en le considérant comme un outil d'efficacité du développement conçu pour informer le parcours de transparence et de responsabilité des parties prenantes au sein et en dehors du POED.

b) Suivi des recommandations du CIR

➤ **Constatations**

- 1 En dehors des recommandations et des prises de position formulées par la Plateforme, il est parfois difficile, comme indiqué ci-dessus, de savoir à quoi ressemble l'action du POED sur le terrain, ce qui pourrait compromettre les efforts du POED pour construire une opinion publique et des environnements de confiance sur l'importance et

Ce que dit la politique de transparence et de responsabilité du POED :

La plateforme communiquera librement et précisément avec ses membres et partenaires, avec ses donateurs et avec le public, au moyen d'outils appropriés, tels que son site web, ses listes de diffusion électroniques et ses plates-formes documentaires. Elle mettra à disposition les informations pertinentes concernant ses objectifs, ses programmes, ses finances, ses activités, ses résultats, son efficacité et sa gouvernance.

l'impact de la Plateforme.⁴⁹ En 2016, le premier rapport du CIR a soulevé un point similaire concernant l'efficacité organisationnelle du POED.

2. Les objectifs de transparence et de responsabilité poursuivis par le site web du POED peuvent être compromis si cet outil, qui doit être considéré comme particulièrement critique pour la communication stratégique du POED, n'est pas régulièrement mis à jour. Par exemple, il y a peu de preuves que des mises à jour soient effectuées sur le calendrier des événements pour informer les visiteurs des activités prévues, bien que cette question ait été soulevée par le précédent CIR.

➤ **Recommandations**

1. **Utiliser le site web du POED comme un outil pour améliorer la communication sur l'action du POED** et mettre à jour régulièrement toutes les sections du site web.
2. **Considérer les recommandations du CIR comme un ensemble et s'efforcer de les mettre en œuvre de manière appropriée et opportune** afin d'éviter que l'appropriation partielle, insuffisante, déséquilibrée ou manquante de ces recommandations par les membres et les organisations ne devienne le maillon faible du POED dans la réalisation de la cohérence des politiques de la Plateforme pour le développement durable.

Dans le contexte du POED, la cohérence des politiques consiste à ce que les différentes parties de la plate-forme travaillent ensemble pour identifier des objectifs communs en vue de l'efficacité du développement, tout en s'assurant que le travail d'une partie ne sape pas le travail d'une autre. Elle nous rend responsables les uns envers les autres et envers les personnes extérieures au POED.

Remarques finales

Renforcement du plaidoyer du POED pour une plus grande responsabilité (et autres considérations) :

- Les principaux domaines de plaidoyer du POED - **l'environnement favorable aux OSC, l'efficacité du développement des OSC, les conflits et la fragilité, la responsabilité du secteur privé et le financement de l'action climatique** - doivent faire l'objet d'un examen périodique pour s'assurer que ceux qui ont été sélectionnés sont les plus à même de soutenir ses plaidoyers et ses objectifs en matière de transparence et de responsabilité et de renforcer la plate-forme dans son dialogue sur l'efficacité du développement avec d'autres acteurs. Les domaines de politique mondiale tels que le commerce, par exemple, qui ont traditionnellement déplacé l'aiguille de l'efficacité du développement et de la coopération peuvent être considérés comme faisant partie du mélange lors de la détermination des futurs domaines de plaidoyer de base du POED.
- Les recommandations du CIR et les audits de la Plateforme sont des outils utiles pour l'atténuation des risques liés à l'efficacité du développement du POED. Pour soutenir ces évaluations, le POED a besoin d'une **stratégie de gestion des risques** plus complète qui, tout en discutant des aspects financiers, de données et de sécurité de la gestion de la plate-forme soulignés dans les évaluations existantes, inclurait également des considérations telles que le risque lié aux membres, le risque lié au partenariat, le risque de perte de revenus, le risque lié à la gouvernance, le risque lié au talent, etc.

⁴⁹ <https://csopartnership.org/wp-content/uploads/2020/03/Transparency-and-Accountability-EN.pdf> , p.2

VI. Conclusion

Avoir une politique de transparence et de responsabilité est un bon début, mais cela ne suffit pas pour qu'une organisation démontre réellement ses engagements envers ces deux principes. En tant que plateforme mondiale plaidant pour une société plus ouverte, plus égale et plus juste, le POED doit relever le défi supplémentaire de mettre en œuvre sa politique d'une manière qui reflète l'universalité des objectifs de développement durable tout en tenant compte des aspirations, des voix et des perspectives de sa base constitutive géographiquement étendue et très diverse. Pour ce faire, la plate-forme doit maintenir et s'appuyer en permanence sur son approche d'apprentissage par l'action et la réflexion, tout comme elle doit tirer parti de la numérisation pour mieux communiquer sur ses activités. De plus, les temps incertains étant devenus la norme, et les principes d'Istanbul étant plus pertinents aujourd'hui que jamais, le POED doit sortir des sentiers battus pour faire progresser l'efficacité du développement, en forgeant des partenariats nouveaux et innovants, animés par un objectif, un espoir et une ambition communs, et en allant là où son action peut faire une différence réelle et durable pour ceux qui en ont le plus besoin. En effet, la Plateforme devrait considérer la pandémie de Covid-19 comme un appel à l'action, en renforçant stratégiquement son plaidoyer de l'intérieur afin qu'elle fasse plus qu'un simple plaidoyer et qu'elle puisse inspirer d'autres acteurs naviguant sur la voie de la reprise. En d'autres termes, le POED devrait toujours se demander « sommes-nous sur la bonne voie ? » et « Pratiquons-nous ce que nous prêchons ? »

A. Résumé des conclusions et recommandations des précédents rapports du CIR

2016

Le premier CIR a été nommé en octobre 2015 et son premier rapport a été soumis au Conseil mondial (CM) en novembre 2016. Ils ont examiné le site web du POED, les procédures financières, le rapport financier annuel et ont entrepris deux études de cas sur le travail de plaidoyer dans la sous-région de l'Amérique centrale et des Caraïbes et le travail de renforcement des OSC en Afrique de l'Ouest. Ils ont constaté que si la responsabilité et la transparence vers le haut vis-à-vis des donateurs semblent bonnes, la responsabilité et la transparence vers l'extérieur vis-à-vis des membres et des acteurs du POED ainsi que de la société civile au sens large et du grand public sont faibles. Le site Internet du POED, qui est le principal mécanisme de diffusion de l'information, manque d'informations importantes, écrites dans un langage jargonnel, ce qui fait que l'on ne sait pas exactement ce que le POED fait et a réalisé. Les structures de gouvernance n'étaient pas clairement expliquées sur le site Internet et ne semblent pas avoir été mises à jour. Alors que le POED a déclaré son intention de promouvoir l'efficacité du développement, il n'était pas clair comment le POED appliquait les principes de l'efficacité du développement à ses propres activités. Le CIR avait des questions sur les relations de responsabilité entre les régions, le Comité de coordination (CC), les coprésidents et le Secrétariat mondial (SM). Le rapport 2016 du CIR a recommandé ce qui suit :

- a) **Le POED devrait, de toute urgence, élaborer et convenir d'une politique de transparence et de responsabilité (PTR) conformément à ses propres lignes directrices contenues dans le kit d'outils (entre les pages 46 et 53), afin de mettre en œuvre le 5e principe d'Istanbul ;**
- b) **Dans la mesure du possible, les documents, et notamment le site web, doivent être rédigés de manière à être compréhensibles pour l'observateur intéressé, et en particulier pour la communauté des OSC au sens large, et non pour le seul spécialiste ;**
- c) **Les structures de gouvernance, et le secrétariat mondial, devraient réfléchir régulièrement à la manière dont ils s'appliquent les principes de l'efficacité du développement ;**
- d) **Les coprésidents, le CC et le secrétariat mondial doivent revoir leurs propres dispositions internes en matière de rapports, afin de s'assurer que les questions sont traitées au niveau approprié.**

2017

Le deuxième rapport du CIR est daté de septembre 2017. Leurs principales conclusions étaient les suivantes : (a) peu de preuves de progrès sur leurs recommandations depuis leur dernier rapport ; (b) aucun retour reçu du CC sur leur dernier rapport ; (c) les informations demandées avaient mis du temps à arriver et donc (d) **les recommandations de leur rapport 2017 étaient répétées. Au moment de la rédaction de leur rapport, le rapport d'audit 2016 n'était toujours pas disponible et il n'y avait pas de rapport au public (RTTP).** Une autre

étude de cas a été entreprise concernant la responsabilité du travail effectué en 2016 par la Région Europe, qui a souligné que davantage de travail doit être fait en matière d'inclusivité. Les commentaires étaient les suivants : "il est difficile (pour les participants) de comprendre pourquoi c'est important et (les participants) ne se sentent pas membres." Le CIR **s'est efforcé de trouver de la documentation** sur le site du POED ou de la région européenne pour un examen plus détaillé du travail. Le **CIR a développé un tableau d'indicateurs de progrès par rapport à ses indicateurs**, initialement pour son propre bénéfice et ensuite partagé avec les organes du POED pour mieux comprendre le travail et les attentes du CIR. Le tableau a été annexé à leur rapport. Cependant, la colonne sur les progrès n'est pas remplie.

2018

Le troisième rapport du CIR est daté d'octobre 2018. La PTR avait été rédigé et examiné par le CIR comme étant d'un niveau élevé et **une base solide pour tous les travaux futurs** et recommandait des moyens de l'améliorer encore. Bien qu'il n'ait pas encore été approuvé par le CA à l'époque, le CIR l'a utilisé comme base de son évaluation dans le rapport de 2018. Si la mise en page et le style du site web s'étaient améliorés, de **graves lacunes subsistaient - aucun rapport sur les activités des circonscriptions, aucun rapport au public pour les années précédentes et aucun rapport financier audité. Le rapport d'audit de 2017 n'était toujours pas disponible.** Une étude de cas a été entreprise sur le secteur féministe et, là encore, **la documentation était rare**, que ce soit de la part du POED ou du secteur, pour permettre un examen approfondi.

Leurs conclusions comprennent - la transparence et la responsabilité vers l'extérieur s'améliorent cependant, les informations sur ce que le POED a réalisé sont moins claires, sans rapport d'audit et sans rapport au public pour 2017. Le défi consiste maintenant à mettre la PTR en pratique.

Trois grandes recommandations ont été formulées :

1. **Veiller à ce que des rapports soient fournis en temps utile aux parties prenantes externes et au grand public ;**
2. **Appliquer le cadre de la politique de transparence et de responsabilité dès que possible, dans la mesure du possible, pour s'assurer de l'engagement effectif des membres ; et**
3. **S'assurer que le site web est un mécanisme efficace de soutien de la politique, conformément à la méthodologie proposée qui l'accompagne.**

B. Structure et organigramme du POED

